
Séance du 10 septembre 2009

N°2009.09.A.2.

OBJET : MATERIEL INFORMATIQUE – MARCHÉ DE FOURNITURES

Le dix septembre deux mille neuf à seize heures trente minutes, les membres du bureau communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie de Monts sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

Etaient présents :

- Commune d'Artannes-sur-Indre : M. Pascal HOULARD
- Commune d'Esvres-sur-Indre : Mme Lucie DEGAIL
- Commune de Montbazou : M. Bernard REVECHE
- Commune de Monts : M. Jacques DURAND
- Commune de Saint-Branches : M. Bernard BOURINEAU
- Commune de Sorigny : M. Alain ESNault
- Commune de Truyes : M. Jean-Claude LANDRE

Absent excusé :

- Commune de Veigné : M. Patrick MICHAUD

Reçu à la Préfecture
d'Indre-et-Loire le :

22 SEP. 2009

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 juin 2008 portant délégation au bureau du pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ou en la forme négociée ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget ;

Vu l'article 28 du Code des Marchés Publics ;

Considérant la nécessité d'équiper la médiathèque communautaire en matériel informatique et de prévoir également le renouvellement de certains postes de travail des services communautaires ;

Vu l'annonce mise en ligne sur le site du BOAM sous le n° 09-166522

Vu les offres présentées par LCI Centre, VERIM Informatique, Infocentre, ABS Informatique, Mac & Co et PHL ;

Après en avoir délibéré, le bureau a décidé à l'unanimité :

- **De retenir** l'offre présentée par Mac & Co pour un montant de 13 245 € HT correspondant à l'offre de base et aux trois options ;
- **D'autoriser** M. le Président à signer le contrat correspondant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis à la Préfecture le :

21 SEP. 2009

Publié ou notifié le :

23 SEP. 2009

Pour extrait conforme

Le Président,



Jacques Durand
Jacques DURAND